FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT d'AUDIT Exercice clos au 31 décembre 2021

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 13 343 412 DT, un actif net de 13 272 196 DT et un résultat bénéficiaire de 364 349 DT. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
 - Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mourad FRADI

BILAN (Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2021	31/12/2020
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		9 613 485	7 865 173
Obligations et valeurs assimilées		418 613	523 266
Titres OPCVM	3.1	557 464 10 589 562	550 770 8 939 209
Placements monétaires et disponibilités			
Placements monétaires	3.2	802 047	2 637 851
Disponibilités	3.3	1 951 803	1 703 669
		2 753 850	4 341 520
TOTAL ACTIF		13 343 412	13 280 729
PASSIE		9	
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	62 031	60 531
Autres créditeurs divers	3.5	9 185	9 114
TOTAL PASSIF		71 216	69 645
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	12 970 318	12 907 845
Sommes distribuables	3.7	301 878	303 239
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2	2
Sommes distribuables de l'exercice		301 876	303 237
ACTIF NET		13 272 196	13 211 084
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		13 343 412	13 280 729
TOTAL PAGGILLE ACTION INC.		13 343 412	13 200 723

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	
Revenus du portefeuille-titres		344 084	187 826	
Dividendes	4.1	304 737		
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	39 347	31 458	
Revenus des placements monétaires	4.3	223 609	379 109	
Total des revenus des placements		567 693	566 935	
Charges de gestion des placements	4.4	<243 668>	<242 335>	
Revenu net des placements		324 025	324 600	
Autres produits		-	-	
Autres charges	4.5	<22 149>	<21 363>	
Résultat d'exploitation		301 876	303 237	
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-	
Sommes distribuables de l'exercice		301 876	303 237	
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-	
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		231 475	62 432	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<155 997>	<1 074 239>	
Frais de négociation de titres		<13 005>	<12 136>	
Résultat net de l'exercice		364 349	<720 706>	

ETAT DE VARIATION

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	<u>364 349</u>	<u><720 706></u>
Résultat d'exploitation	301 876	303 237
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	231 475	62 432
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<155 997>	<1 074 239>
Frais de négociation de titres	<13 005>	<12 136>
<u>Distributions de dividendes</u>	<u><303 237></u>	<u><710 942></u>
Transactions sur le capital	=	=
Souscriptions Capital	1	<u>-</u> -
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats Capital	1	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Droit de sortie	-	-
Variation de l'actif net	61 112	<1 431 648>
Actif net		
En début de l'exercice	13 211 084	14 642 732
En fin de l'exercice	13 272 196	13 211 084
Nombre de parts	2.224	
En début de l'exercice	2 881	2 881
En fin de l'exercice	2 881	2 881
Valeur liquidative	4 606,802	4 585,590
Taux de rendement	2,76%	-4,92%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2021

1 – Présentation du fonds

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution dédié principalement aux investisseurs institutionnels, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 7 juin 2018 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Sa durée de vie est de 7 ans à partir de sa constitution soit le 10 octobre 2018.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 - Principes et méthodes comptables

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2021 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2021.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.7 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation

2.8 Sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – Notes sur le bilan

3.1 Portefeuille titres :

A- Actions et droits rattachés	Nombre de <u>titres</u>	Coût d'acquisition	<u>Valeur</u> actuelle	% Actif
ASSURANCES MAGHREBIA	2 687	149 129	171 654	1,29%
BH BANK	62 584	756 783	587 726	4,40%
BIAT	16 179	882 042	958 185	7,18%
CARTHAGE CEMENT	183 724	300 262	242 699	1,82%
CEREALIS	65 451	422 014	589 124	4,42%
CITY CARS	12 700	138 619	138 735	1,04%
EURO-CYCLES	7 377	229 308	236 521	1,77%
MPBS	86 000	429 823	445 652	3,34%
ONE TECH HOLDING	120 000	965 746	1 040 520	7,80%
SAH LILAS	114 404	1 304 035	1 273 089	9,54%
SFBT	60 000	902 875	1 092 540	8,19%
SMART TUNISIE	25 714	655 707	688 081	5,16%
SMART TUNISIE NS 2021	5 590	142 545	142 545	1,07%
SOTIPAPIER	95 000	591 319	537 320	4,03%
SOTETEL	77 028	520 027	212 597	1,59%
STAR	10 300	1 397 327	1 256 497	9,42%
Total actions et droits rattachés		9 787 561	9 613 485	72,05%
B- Obligations et valeurs assimilées Obligations de sociétés ABC 2020-1 CA TF Total obligations des sociétés Total obligations et valeurs assimilées	5 000	400 000 400 000 400 000	418 613 418 613 418 613	3,14% 3,14% 3,14%
C- Titres OPCVM TUNISIE SICAV	2 670	530 011	557 464	4,18%
Total OPCVM		530 011	557 464	4,18%
Total		10 717 572	10 589 562	79,36%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>
Actions et droits	3 234 319
	3 234 319

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Prix de Cession ou Remboursement	Plus ou moins- values réalisées
Actions et droits	1 690 936	-	1 847 961	157 025
Obligations des sociétés	100 000	44 000	144 000	-
Titres OPCVM	19 851	-	20 879	<1 028>
TOTAL	1 810 787	44 000	2 012 840	155 997

3.2 Placements monétaires :

•				
	<u>Valeur</u> nominale	Coût d'acquisition	<u>Valeur</u> actuelle	<u>%</u> Actif
Certificats de dépôt				
AMEN BANK au 10/01/2022- 10J- 7,25%	500 000	499 096	499 276	3,74%
Total AMEN BANK	500 000	499 096	499 276	3,74%
Total certificats de dépôts	500 000	499 096	499 276	3,74%
Créances sur opérations de pensions livrées				
Prise en pension BTA 13 avril 2023, 6%, BIAT au 24/01/2022-67J-7,24%		300 114	302 771	2,27%
Total émetteur BIAT		300 114	302 771	2,27%
Total créances sur opérations de pensions livrées		300 114	302 771	2,27%
Total Placements monétaires		799 210	802 047	6,01%

3.2 <u>Disponibilités</u>:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Amen Banque Pasteur	616 923	1 334 993
Intérêt courus sur dépôt à vue	11 744	5 685
Retenue à la source sur intérêt courus sur dépôt à vue	<2 349>	<1 137>
Comptes à terme	1 140 000*	500 000
Ventes à encaisser	185 390	13 256
BIAT	95	-
Achats à régler	-	<149 128>
- -	1 951 803	1 703 669
*Les comptes à termes se détaillent comme suit : BIAT au 01/01/2022-271J-7,24% BIAT au 01/01/2022-61J-7,25% BIAT au 01/01/2022-3J-7,23%		624 000 500 000 16 000
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , 		1 140 000

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Rémunérations du gestionnaire à payer	60 030	58 578
Rémunérations du dépositaire à payer	2 001	1 953
	62 031	60 531

3.5 <u>Autres créditeurs divers</u> :

	31/12/2021	31/12/2020
Honoraires du commissaire aux comptes	8 066	8 003
Redevances CMF	1 119	1 111
	9 185	9 114

3.6 <u>Capital</u> :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 se détaillent comme suit :

Capital au 1er janvier 2021

Taux de rendement

Montant	12 907 845
Nombre de part	2 881
Nombre de porteurs de parts	7
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts entrant	-
Rachats effectués	
Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts sortant	-
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	<13 005>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	231 475
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	<155 997>
Capital au 31 décembre 2021	12 970 318
Nombre de parts	2 881
Nombre de porteurs de parts	7

2,76%

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2021 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2021</u>	31/12/2020
Résultat d'exploitation	301 876	303 237
Sommes distribuables des exercices antérieurs Régularisation du résultat d'exploitation	2	2 -
	301 878	303 239

4 – Notes sur l'état de résultat

4.1 <u>Dividendes</u>:

	31/12/2021	31/12/2020	
Dividende BIAT	62 540	-	
Dividende SFBT	45 045	48 750	
Dividende SOTIPAPIER	40 587	41 850	
Dividende BH BANK	40 550	-	
Dividende STAR	32 660	35 526	
Dividende SAH LILAS	22 310	13 339	
Dividende ONE TECH HOLDING	11 730	5 471	
Dividende CEREALIS	11 127	11 432	
Dividende MPBS	10 800	-	
Dividende DELICE HOLDING	8 473	-	
Dividende SOTETEL	7 793	-	
Dividende UNIMED	6 097	-	
Dividende ASSURANCE MAGHREB	5 025	-	
	304 737	156 368	

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Revenus des obligations	39 347	31 458
	39 347	31 458

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	
Revenus de prises en pension	89 582	2 050	
Intérêts sur certificat de dépôt	71 988	194 055	
Intérêts sur dépôt à vue et compte à terme	62 039	90 326	
Intérêts sur billet de trésorerie	<u> </u>	92 678	
	223 609	379 109	

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Rémunérations du gestionnaire	235 808	234 518
Rémunérations du dépositaire	7 860	7 817
	243 668	242 335

4.5 Autres charges:

<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
13 229	13 138
8 066	8 003
854	222
22 149	21 363
	13 229 8 066 854

5 – Autres informations

5.1 Données par part et ratios de gestion de placement :

Données par part	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des placements	197,047	196,784	331,177
Charges de gestion des placements	<84,578>	<84,115>	<77,023>
Revenus nets des placements	112,470	112,669	254,154
Autres charges	<7,688>	<7,415>	<7,384>
Résultat d'exploitation (1)	104,782	105,254	246,770
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	104,782	105,254	246,770
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	80,345	21,670	<154,117>
Frais de négociation de titre	<4,514>	<4,212>	<10,588>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<54,147>	<372,870>	0,452
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	21,684	<355,412>	<164,253>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	126,466	<250,158>	82,517
Résultat non distribuable de l'exercice	21,684	<355,412>	<164,253>
Sommes non distribuable de l'exercice	21,684	<355,412>	<164,253>
Distribution de dividende	<105,254>	<246,769>	
Valeur liquidative	4 606,802	4 585,590	5 082,517
Ratios de gestion des placements			
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,84%	1,84%	1,51%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,16%	0,14%
Résultat distribuable / actif net moyen	2,27%	2,31%	4,84%
Actif net moyen	13 272 195	13 145 732	14 695 563

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière à pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées, titres OPCVM et obligations;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière, administrative et comptable, TUNISIE VALEURS perçoit une commission annuelle de gestion calculée à hauteur de 1,5%(HT) de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance s'élevant à 20% HT par an de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 8% par an. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP;
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP;
- Contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.